

Arrêté du 10 juillet 2000 modifiant l'arrêté du 18 mai 1998 portant nomination au comité technique paritaire central du Parc national des Ecrins

NOR: *ATEN0090280A*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 9 avril 1984 portant création de comités techniques paritaires centraux dans les parcs nationaux ;
Vu l'arrêté du 26 mars 1998 relatif à la représentation du personnel au comité technique paritaire central du Parc national des Ecrins ;
Vu l'arrêté du 18 mai 1998 portant nomination au comité technique paritaire central du Parc national des Ecrins ;
Vu l'arrêté du 11 juin 1998 modifiant l'arrêté du 18 mai 1998 portant nomination au comité technique paritaire central du Parc national des Ecrins,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'article 1^{er} de l'arrêté du 18 mai 1998 portant nomination au comité technique paritaire central du Parc national des Ecrins est modifié comme suit :

A. - Représentants de l'administration :

M. Decoud (Jean-Michel), directeur-adjoint, est nommé membre titulaire en remplacement de M. Maigne (Philippe) ;

B. - Représentants du personnel.:

au titre du syndicat SNE-CFDT :

M. Jendoubi (Samy) est nommé membre suppléant en remplacement de Mlle Sagot (Clotilde).

Art. 2.. - La directrice de la nature et des paysages est chargée de l'exécution du présent arrêté qui, sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Fait à Paris, le 10 juillet 2000.

Pour la ministre et par délégation :
*La directrice de la nature et des
paysages,*
M.-O. GUTH